



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 septembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 6 septembre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET (à compter de la question n° 5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 20 incluse et à compter de la question n° 58), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 24 incluse et à compter de la question n° 66), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question 67 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 24 jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 65 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Sophie PESEUX (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 65 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 65 incluse).

Secrétaire :

M. Patrick BONTEMPS.

Absents :

M. Eric ALAUZET (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Sorour BARATI-AYMONIER (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI, M. Thierry MORTON, M. Dominique SCHAUSS (de la question 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY (pour la question n° 68), M. Pascal BONNET (à compter de la question n° 66), Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 23 incluse et à compter de la question n° 66), M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 66), M. Jacques GROSPERRIN (à compter de la question n° 66), M. Michel OMOURI (à compter de la question n° 66), Mme Sophie PÉSEUX (à compter de la question n° 66), Mme Mina SEBAH (à compter de la question n° 66), Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 66), M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Carine MICHEL (de la question n° 21 à la question n° 57 incluse), M. Patrick BONTEMPS à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 66), M. Abdel GHEZALI à M. BODIN, M. Thierry MORTON à Mme ZEHAF, M. Dominique SCHAUSS à M. Pascal CURIE (de la question n° 25 à la question n° 65 incluse), Mme Ilva SUGNY à Mme Rosa REBRAB (pour la question n° 68), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 23 incluse).

OBJET : 31 - Accord Cadre Agence de l'Eau / Ville de Besançon / Agglomération du Grand Besançon

Accord Cadre Agence de l'Eau - Ville de Besançon - Agglomération du Grand Besançon

Rapporteur : M. l'Adjoint LIME

Le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, «Sauvons l'eau» (2013-2018), a pour ambition de permettre une gestion économe de la ressource en eau, la préservation et la reconquête des milieux aquatiques en visant notamment l'atteinte des objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Il donne la priorité aux économies d'eau, à la protection des captages d'eau potable et au rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau. Il privilégie également la préservation et la restauration des zones humides. Ce 10^{ème} programme prendra fin le 31 décembre 2018.

Depuis de nombreuses années, l'Agence de l'Eau est un partenaire privilégié de la Ville de Besançon et du Grand Besançon. Elle est un support technique et financier important pour les deux collectivités et permet ainsi de développer de nombreuses actions dans divers domaines de compétences actuels et futurs (études de préfiguration).

A l'aube de son 11^{ème} programme, l'Agence de l'Eau a proposé à la Ville de Besançon et au Grand Besançon de signer un accord cadre (ci-joint).

Même s'il ne dispense pas les collectivités de déposer leurs dossiers de demandes d'aides financières pour chacune des actions identifiées, l'accord cadre constitue une feuille de route pour les années 2017-2018.

Parmi les actions qui sont retenues dans le cadre du partenariat, nous pouvons noter les éléments suivants :

- ressource en eau :
 - o connaissance et protection des captages d'eau potable,
- assainissement :
 - o diagnostic des réseaux d'assainissement existants,
 - o amélioration de la collecte des eaux usées,
 - o réduction des effluents toxiques,
 - o pérennisation de la filière de valorisation agricole des boues d'épuration,
 - o ...
- transfert de compétences :
 - o eau et assainissement
 - o GeMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- zones non agricoles : plans de désherbage communaux.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir dans ce cadre, ci-jointe.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe.



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le **29 SEP. 2017**



Contrôle de légalité